

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 OCTOBRE 2021

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 4 octobre 2021 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

21-10-10408

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2021

21-10-10409

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le procès-verbal du 7 septembre 2021 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

21-10-10410

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 102 087.12\$, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

21-10-10411

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 1 844 663.27 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Résultats de la PLUMobile ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- La 18^{ième} édition du golf fut un succès ;
- Les cours sont complets pour les activités des loisirs cet automne ;

Soirée pour les bénévoles

21-10-10412

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise une dépense de 4000\$ pour l'organisation de la soirée des bénévoles, qui aura lieu le 28 octobre prochain à L'École Le Petit Prince de la Municipalité de L'Ange-

Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-10-10413 **Renouvellement de l'entente avec L'Association de baseball de Beauport Inc.**
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise le renouvellement de l'entente avec L'association de baseball de Beauport Inc., telle que présentée et que le responsable du Service des loisirs soit autorisé à signer cette dernière pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-10-10414 **Activité de patin pour L'École Le Petit Prince**
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise L'École Le Petit Prince à effectuer l'activité du patin sur la patinoire de L'Ange-Gardien pour l'hiver 21-22, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Comité consultatif d'urbanisme du 16 septembre 2021 (Simon Marcoux)
Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :**

Au PIIA :

1. 6048, avenue Royale pour la réparation et l'agrandissement de la galerie arrière;
2. 6364, avenue Royale pour le changement des couleurs de la maison;
3. 6364, avenue Royale pour le changement de la couleur de la porte du garage;
4. 6745, avenue Royale pour le changement du revêtement de toiture et des lucarnes;
 - i. D'approuver la demande pour la modification du revêtement des lucarnes à la condition que ce dernier soit un matériel noble ;
 - ii. Ne refuse ni n'accepte la demande de modification du revêtement de la toiture pour du bardeau d'asphalte tant que le propriétaire n'aura pas fait des démarches auprès d'entrepreneurs et du Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP).
5. 6977, avenue Royale pour l'ajout d'un toit au-dessus de la galerie arrière;
6. Lotissement des lots 5 370 353 et 5 370 355 pour la création des lots 6 460 522 à 6 460 523;

Varia :

Démission de M. Simon Marcoux à titre de membre du conseil et de président du comité consultatif d'urbanisme.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Présentation et adoption du budget de la régie, pour une augmentation d'environ 5000\$ de plus pour la quote-part de L'Ange-Gardien pour 2022.

21-10-10415 **Prévisions budgétaires 2022**
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien approuve les prévisions budgétaires 2022 de la RAEU, un budget de 1 324 699 \$, pour une quote-part à la municipalité de L'Ange-Gardien de 290 344\$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA
Nicole Leblond**

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée afin de réparer et d'agrandir la galerie arrière de la propriété sise au 6048 avenue Royale, lot numéro 4 439 788 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est située dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;

CONSIDÉRANT les plans et les documents déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 16 septembre 2021, recommande au conseil d'approuver la demande, car elle répond aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;

- 21-10-10416 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- Sophie Tremblay**
CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation a été déposée afin de procéder au changement des couleurs de la résidence sise au 6364, avenue Royale, lot numéro 4 440 195 du cadastre du Québec;
CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est située dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;
CONSIDÉRANT les plans et les documents déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 16 septembre 2021, recommande au conseil d'approuver la demande, car elle répond aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;
- 21-10-10417 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- Sophie Tremblay**
CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation a été déposée afin de procéder au changement des couleurs de la porte du garage sis au 6364, avenue Royale, lot numéro 4 440 195 du cadastre du Québec;
CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est située dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;
CONSIDÉRANT les plans et les documents déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 16 septembre 2021, recommande au conseil d'approuver la demande, car elle répond aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;
- 21-10-10418 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- Benoit Letarte**
CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation a été déposée afin de procéder au changement du revêtement de toiture et des lucarnes de la propriété sise au 6745, avenue Royale, lot numéro 4 440 646 du Cadastre du Québec;
CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est située dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;
CONSIDÉRANT les plans et les documents déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 16 septembre 2021, recommande au conseil municipal d'approuver la demande pour la modification du revêtement des lucarnes, à la condition que ce dernier soit un matériel noble, tel qu'un déclin de bois;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de ni refuser ni accepter la demande de modification du revêtement de la toiture pour du bardeau d'asphalte tant que le propriétaire n'aura pas fait des démarches auprès d'entrepreneurs et du Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP);
- 21-10-10419 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil reporte sa décision afin que le propriétaire effectue les démarches nécessaires afin de répondre aux objectifs et aux critères du *Règlement sur les*

plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les Écuries Royales 2018 Inc.

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de lotissement a été déposée afin de remplacer les lots 5 370 353 et 5 370 355 par les lots 6 460 522 à 6 460 523 Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est située dans une zone visée par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;

CONSIDÉRANT les plans et les documents déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 16 septembre 2021, recommande au conseil d'approuver la demande, car elle répond aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;

21-10-10420

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Roger Roy

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation a été déposée afin de procéder à l'installation d'une toiture sur la galerie arrière du bâtiment principal sis au 6977, avenue Royale, lot numéro 4 440 793 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est située dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;

CONSIDÉRANT les plans et les documents déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 16 septembre 2021, recommande au conseil d'approuver la demande, car elle répond aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;

21-10-10421

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10. Adoption du règlement 21-686 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions applicables aux zones C-121 et H-122

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 2 août 2021 ;

ATTENDU QUE le conseil a tenu le 7 septembre 2021, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;

ATTENDU l'avis de motion dûment donné le 7 septembre 2021 ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à l'assemblée du 7 septembre 2021 sans modification ;

21-10-10422

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que le conseil adopte le règlement #21-686 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions applicables aux zones C-121 et H-122 ;

11. Octroi de contrat pour le déneigement des stationnements, poste de pompage, terrain du stationnement des loisirs et du 32 rue Casgrain

ATTENDU les demandes de prix à divers entrepreneurs pour le déneigement des stationnements, postes de pompage, terrain du stationnement des loisirs et 32 rue Casgrain de la Municipalité de L'Ange-Gardien, pour l'hiver 2021-2022 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

21-10-10423

QUE le conseil municipal de L'Ange-Gardien octroi les contrats pour l'hiver 2021-2022, taxes incluses :

- M. François Bélanger pour l'entretien des stations de pompage, au coût de 1300\$;
 - M. François Bélanger pour l'entretien des stationnements, au coût de 4650\$;
 - Les Entreprises Jocelyn Lefebvre pour l'entretien du terrain du stationnement des loisirs, au coût de 3978\$;
 - M. François Bélanger pour l'entretien du 32 rue Casgrain, au coût de 2265\$;
- ET que le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer le contrat de déneigement avec les entrepreneurs.

12. Contrat de location pour le photocopieur

21-10-10424

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de location pour le photocopieur pour une période de 60 mois tel que proposé, avec la firme Toshiba pour un coût mensuel de 288.78\$ plus taxes, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

13. Entente avec GoRecycle

21-10-10425

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil accepte l'entente proposée par GoRecycle Canada responsable du bon fonctionnement du programme de récupération des halocarbuures au Québec, afin de gérer le guide des opérations avec le Groupe Coderr pour les appareils frigorifiques pour l'écocentre, et d'autoriser la directrice générale à signer cette dernière pour et au nom de la municipalité APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

14. Budget 2022 de la Communauté métropolitaine de Québec

21-10-10426

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien approuve les prévisions budgétaires 2022 de la CMQ de 20 725\$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

15. Autorisation de dépôt d'une demande – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (sous-volet 1b)

21-10-10427

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont fait l'annonce de l'ouverture du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) du 5 juillet au 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré possède une convention en vigueur (2020-2023) convenue avec le MCC pour tous les volets du PSMMPI;

CONSIDÉRANT QU'IL est possible d'effectuer un avenant à la convention # 535118 afin de majorer l'aide financière du sous-volet 1b pour la restauration de biens patrimoniaux appartenant à des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Ange-Gardien est propriétaire de l'immeuble patrimonial situé au 6355, avenue Royale (bureau municipal de L'Ange-Gardien et ancien presbytère), cité de valeur patrimoniale supérieure (fiche d'inventaire #521) et admissible au sous-volet 1b du PSMMPI;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien souhaite effectuer la restauration de la toiture de tôle traditionnelle de l'immeuble cité précédemment et que les travaux sont admissibles au volet 1b du PSMMPI;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant à la convention doit être conclu entre la MRC et le MCC;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE La Municipalité de L'Ange-Gardien :

- AUTORISE la MRC de La Côte-de-Beaupré à conclure un avenant à la convention # 535118 intervenue avec le MCC dans le cadre du volet 1b du PSMMPI afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de travaux de restauration de la toiture de l'immeuble patrimonial situé au 6355, avenue Royale;
- S'ENGAGE à fournir à l'agente de développement en patrimoine immobilier de la MRC de La Côte-de-Beaupré les renseignements et documents permettant d'analyser et d'appuyer la demande de subvention au sous-volet 1b du PSMMPI tels que la description des travaux prévus, l'échéancier des travaux, les plans, les soumissions, un rapport

d'inspection ou tout autre document pertinent pour l'analyse de la demande;

- S'ENGAGE à réaliser les travaux avant le 31 décembre 2022 advenant la réception d'une aide financière dans le cadre du le cadre du volet 1b du PSMMPI.

16. Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

ATTENDU l'appel de projets 2020, et le projet déposé par la Municipalité de L'Ange-Gardien dans le cadre de la PRIMADA, soient l'amélioration de l'accessibilité à la Mairie et le réaménagement d'une piste cyclable ;
ATTENDU l'acceptation et l'octroi d'une aide financière de 8600\$ dans ce dernier ;

21-10-10428 EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise une dépense de 17 200\$ pour la réalisation de ce projet, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17. Octroi de contrat pour une étude géotechnique et une étude de caractérisation des sols – Phase 1

ATTENDU les demandes de prix à divers entrepreneurs pour une étude géotechnique et une étude de caractérisation des sols – Phase 1 pour des travaux de voirie et ponceaux sur le chemin Lucien-Lefrançois ;

21-10-10429 ATTENDU la réception d'une seule offre de service ;
EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil octroi le contrat à la firme GeoTex inc. pour un coût de 22 086.70\$ taxes incluses, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

18. Deuxième période de questions

19. Divers

1 Offre de services professionnels en droit municipal de Lavery

21-10-10430 IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien renouvelle l'entente de services professionnels en droit municipal, avec la firme d'avocats Lavery, forfait complet, pour un coût de 1 200\$, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2 Probation du directeur de l'urbanisme et adjoint à la direction générale

21-10-10431 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la Municipalité de L'Ange-Gardien accepte la fin de la probation du directeur de l'urbanisme et adjoint à la direction générale, M John Giroux McCollough, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3 Autorisation de dépense

21-10-10432 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise une dépense 521\$ taxes incluses, pour l'achat du Logiciel Adobe Acrobat standard 2020, par la firme 6temTI, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4 Engagement de surveillants

21-10-10433 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue l'embauche de Monsieur Anthony Racine, ainsi que Monsieur Maxence Pruneau, comme surveillants des installations municipales, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5 Dépôt des états comparatifs

La directrice générale dépose au conseil

- L'état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2021 ;
- les deux états : détaillés et comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2021.

Mention de remerciements, par Monsieur le maire, à Monsieur Simon Marcoux conseiller sortant, pour ses 20 années de services au niveau du conseil municipal.

20. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

21-10-10434

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale